

FICHE ACTION #5

MISSION SOCLE 2 – Parcours pluriprofessionnel autour du patient

LIBELLE DE L'ACTION

Mettre en place un parcours santé mentale à destination des jeunes adultes, et en particulier des étudiants du territoire

Composition du groupe de travail : 36 membres

Pilotes : 1 médecin généraliste, 1 sage-femme

Membres : 3 pharmaciens, 4 médecins spécialistes, 1 sage-femme, 3 masseurs-kinésithérapeutes, 2 médecins SIMPPS, 8 médecins généralistes, 8 infirmiers, 1 médecin coordonnateur Occitadys, 1 opticien, 1 ergothérapeute, 1 pédicure-podologue, 1 pilote MAIA, 1 coordinateur PCO 31

Problématiques constatées

2,8% de la population toulousaine est exonérée au titre d'une affection psychiatrique de longue durée, soit 13 074 patients. Le CLS de la ville de Toulouse relève cette prévalence en comparaison des chiffres nationaux. Or, les maladies psychiatriques peuvent entraîner des répercussions sociales importantes (Handicap, ruptures et isolement, addictions...).

Une importante population étudiante vit sur le territoire de la CPTS en raison de la présence de l'Université Paul Sabatier et de nombreuses écoles. Certains étudiants non originaires de Toulouse ont conservé les professionnels de santé de leur ville d'origine (ex : médecin traitant), ils consultent également les professionnels du territoire. Les pharmaciens du territoire soulignent l'afflux de demandes de la population étudiante en début d'année scolaire : le plus souvent les étudiants semblent dans l'incapacité de s'orienter dans le système de santé.

L'ensemble des professionnels de santé relève une problématique de santé mentale qui s'est amplifiée avec la pandémie. Souvent, la détresse étudiante se manifeste lors de consultation/soins somatiques (ex : séance de kiné, rendez-vous ponctuel chez un médecin pour un rhume...), du suivi gynécologique effectué chez les sage-femmes du territoire ou de demandes dans les officines de pharmacie. Les professionnels de santé sont parfois confrontés à des patients victimes de harcèlement et de violence, en situation de rupture familiale.

La précarité des quartiers prioritaires de la ville peut être un facteur aggravant et un obstacle à l'accès aux soins de certains jeunes adultes, ainsi que la précarité étudiante. La stigmatisation des troubles psy est un frein important ainsi que le besoin de réponse immédiate qui caractérise les populations jeunes et les étudiants.

La CPTS entend coordonner son action avec le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé de l'université de Toulouse et s'appuyer sur des dispositifs spécifiques aux étudiants. Elle entend mobiliser d'autres acteurs (mission locale : antenne quartier Est, maison des solidarités...), les professionnels libéraux volontaires et le DSPP.

Les professionnels de santé manifestent le souhait de créer un parcours santé mentale sur leur territoire à destination des jeunes adultes et en particulier des étudiants. **Ces derniers seront donc ciblés en priorité.**

Objectif général

Définir et proposer une prise en charge adaptée des jeunes adultes/étudiants sur le plan psychologique – psychique et psychiatrique

Objectifs opérationnels

1. Identification des organisations déjà existantes et des carences,
2. Communiquer sur les dispositifs existants auprès des professionnels de santé du territoire (ex : DSPP, dispositif MonPsy, dispositifs spécifiques aux étudiants, équipes mobiles psy et précarité...),
3. Communiquer auprès du public cible sur l'existence des dispositifs et les financements possibles
4. Renforcer les collaborations entre l'offre de ville, le secteur hospitalier et sanitaire, le secteur médico-social, social afin de mettre en place d'une réponse graduée aux besoins de la population sur le territoire, flécher et hiérarchiser les parcours
5. Promotion des bonnes pratiques (Case management, travaux de FERREPSY) et formation aux premiers secours en santé mentale ...
6. Mise en place d'une coordination de parcours en lien avec l'ensemble de l'écosystème de la CPTS et le milieu universitaire.

Public cible

- Etudiants dans un premier temps /jeunes adultes

Actions à mettre en œuvre

Actions envisagées au stade du projet de santé :

- **Sous action n°1 : Préparation de la mise en place du parcours – recensement des ressources, déploiement des partenariats**
- **Sous action n°2 : Formalisation du parcours de soins**
- **Sous action n°3 : Sensibilisation des professionnels de santé à la prise en charge en santé mentale et aux différents dispositifs existants**
- **Sous action n°4 : Améliorer l'accès aux bilans, consultations et examens complémentaires**
- **Sous action n°5 : Prévention des rechutes et des conduites à risques**
- **Sous-action n°6 : Faciliter les échanges pluriprofessionnels et les retours d'expérience dans le cadre du parcours, évaluer le parcours**

Indicateurs

- Désignation du référent « parcours santé mentale »,
- Cartographie de l'offre en santé mentale et spécifique aux étudiants,
- Organisation d'une formation « premiers secours en santé mentale »,
- Proposition de conventions de partenariats auprès des acteurs du social, médico-social, et du sanitaire, et des établissements de l'enseignement supérieur/mission locale Est...